



MAIRIE DE RIAN

30, Rue de la République – CS 70325 – 83 560 RIAN

**DÉCISION DU MAIRE
N°25/2023**

**CONTRAT d'engagement d'un orchestre de variétés
Salle des fêtes de Rians**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20 06 03 du 17 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire, notamment son point 4°,

Considérant que la mairie de Rians souhaite organiser une manifestation musicale, en l'occurrence un orchestre de variétés à la salle des fêtes communale,

Considérant que, par ailleurs et conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, la commune peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, en veillant à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin,

Considérant l'offre de contrat d'engagement transmise en ce sens, par le groupe de musique XXELLE, sise 626, chemin des Écureuils – 83340 LE CANNET DES MAURES

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer le contrat d'engagement d'un orchestre de variétés, avec le groupe de musique XXELLE pour un montant de **2 200,00 € TTC**,

ARTICLE 2 – Que sa durée sera de 1 jour, le samedi 02 décembre 2023, de 21h00 à minuit environ,

ARTICLE 3 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal,

ARTICLE 4 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur,

ARTICLE 5 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rians, le 13 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas BRÉMOND

